

Communiqué du Conseil des ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni le 21 Décembre 2005 sous la présidence du Colonel Ely Ould Mohamed Vall, Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, Chef de l'Etat.

Le Conseil a examiné et approuvé les projets d'ordonnance suivants:

- Projet d'ordonnance relatif à l'aide juridique ;
- Projet d'ordonnance portant organisation de l'Enseignement Supérieur.

Le Conseil a examiné et adopté les projets de décrets suivants:

- Projet de décret fixant les modalités de contrôle et de vérification des instruments de mesure ;
- Projet de décret abrogeant et remplaçant le décret n° 93-38 du 6 mars 1993 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'Ordre national des Médecins Pharmaciens et Chirurgiens-Dentistes.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Enfin, le Conseil a pris les mesures individuelles suivantes:

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS :

Administration centrale:

CABINET DU MINISTRE:

- Chargés de Mission:

- Monsieur Brahim Ould Mohamed Horma, Administrateur Civil ;
- Commissaire Divisionnaire de Police Sid'Ahmed Ould Abderrahmane ;
- **Conseiller Technique:** Monsieur Mohamed Ould Lemrabot, Inspecteur Auxiliaire des Finances ;
- **Attaché de Cabinet:** Monsieur Dahmane Ould Beyrouck, Attaché d'Administration Générale ;

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE:

Inspecteurs:

- Monsieur Dah Ould Mohamed Ghali, Administrateur Civil ;
- Monsieur Mohamed Lemine Ould Ahmedou, Administrateur Civil ;
- Monsieur Mohamed Lemine Ould Abdel Khader, Attaché d'Administration Générale ;
- Lieutenant colonel Ahmed Salem Ould Touensy ;
- Commissaire Divisionnaire de Police : Hamoud Ould Kharchy.

DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES:

- Directeur Général : Monsieur Mohamed Ould Mahmoud Ould Brahim, Administrateur Civil ;
- Direction du Contrôle, de la légalité, des Etudes et de la Documentation ;
- Directeur: Monsieur Mohamed Ould Bamine, Administrateur Civil

DIRECTION DES FINANCES LOCALES :

- Directeur: Monsieur N'Diaye Chouaïbou, Administrateur Civil ;

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL :

- Directeur: Monsieur Moctar Ould Ahmed, Attaché d'Administration Générale

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION CIVILE:

Direction de la Prévention et du Contrôle:

Directeur: Monsieur Izidbih Ould Yarba Ould Cheine, Administrateur Civil,

Direction de la Planification et de la Coordination des Secours:

- Directeur: Monsieur Dowfa Lopez, Inspecteur Principal de la Protection Civile

Direction de la Logistique et des Infrastructures :

Directeur: Monsieur Sidi Sow, Attaché d'Administration Générale

Direction des Affaires Administratives et de la Coopération:

- Directeur: Monsieur Mohamed Ould Deddahi, Administrateur Civil

Direction de l'Administration Territoriale:

- Directeur Adjoint: Monsieur Zeine El Abidine Ould Cheikh, Administrateur Civil.

DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE:

- Directeur: Monsieur Sidi Yeslem Ould Amar Chein, Administrateur Civil,
- Directeur Adjoint: Monsieur Abderrahmane Ould El Hacem, Administrateur Civil

Direction des Affaires Administratives et Financières:

- Directeur: Monsieur Sid'Ahmed El Bekaye Ould Sidi El Hady, Administrateur Civil

Direction de l'Informatique et des Etudes Statistiques:

- Directeur Adjoint: Monsieur Mohamed Ould Mohamed Lemine, Ingénieur Informaticien

Direction de la Traduction, de la Documentation et des Archives :

- Directeur Adjoint: Monsieur - Brahim Ould Cheikh Sidiya, Administrateur Civil.

ADMINISTRATION TERRITORIALE

Wilaya du Hodh Charghy :

- Wali: Monsieur Sidi Ould Mohamed Ahmed Ould Khattrra, Administrateur Auxiliaire
- Hakem de Néma : Monsieur Nava Ould Lemana, Administrateur Civil
- Hakem d'Amourj : Monsieur Cheikhani Ould Mohamed Saleh, Administrateur Civil
- Chef d'Arrondissement d'Adel Bagrou: Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Khattar, Attaché d'Administration Générale
- Hakem de Djigueni: Monsieur Diop Mahmoud dit Makha, Attaché d'Administration Générale ;
- Chef d'Arrondissement d'Aweinat Z'Bill : Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Radhi Ould Sidi Amar, Administrateur Civil ;
- Hakem de Oualata : Monsieur Mohamed Ould Ahmed Maouloud, Administrateur Auxiliaire ;
- Hakem de Bassiknou : Monsieur Mohamed Teyib Ould Abba, Administrateur Civil ;
- Chef d'Arrondissement de Fassala-Néré : Monsieur Ahmed Mahmoud Ould Soueidana, Rédacteur d'Administration Générale ;
- Hakem de Timbédra: Monsieur Ball Mamadou, Attaché d'Administration Générale ;
- Chef d'Arrondissement de Bousteila: Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Cheikhna, Administrateur Civil

Wilaya du Hodh El Gharbi

- Wali: Monsieur Amadou Abou Bâ, Attaché d'administration générale,
- Wali Mouçaïd chargé des Affaires Administratives: Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Lemine, Administrateur Auxiliaire ;
- Hakem de Tintane : Monsieur Cheikh Tidjani Ould Balla Chérif, Administrateur Civil ;
- Chef d'Arrondissement de Touil: Monsieur El Moctar Ould M'Haïmitt, Rédacteur d'Administration Générale ;
- Hakem de Tamchakett: Monsieur Mohamed Lemine Ould Ehenna, Administrateur Civil ;
- Hakem de Kobeni: Monsieur Abderrahmane Ould Sidi Mohamed, Administrateur Auxiliaire

Wilaya de l'Assba :

- Wali: Monsieur, Mohamed El Moustapha Ould Mohamed Salem, Administrateur Civil;
- Wali Mouçaïd Chargé des Affaires Economiques: Monsieur El Hacem Ould Ahmed Maaloum, Administrateur Auxiliaire ;
- Hakem de Kankossa : Monsieur Mohamed Vall Ould Boudha, Administrateur Civil ;
- Chef d'Arrondissement de Hamod: Monsieur Sid'Ahmed Ould Ebnou, Administrateur Civil ;
- Hakem de Boumdeid : Monsieur Lebatt Ould Moctar, Administrateur Civil ;
- Hakem de Guerrou : Monsieur Ahmedna Ould Mohamed Lemine, Administrateur Civil ;

- Wilaya du Gorgol :

- Wali: Monsieur Isselmou Ould Meïnouh, Administrateur Civil ;
- Wali Mouçaïd chargé des Affaires Administratives: Monsieur Mohamed Salem Ould Mohamed Administrateur Civil ;
- Wali Mouçaïd chargé des Affaires Economiques : Monsieur Abdellahi Ould Najim, Administrateur Civil ;
- Hakem Monguel: Monsieur Moharned Ould Abderrahmane, Attaché d'Administration Générale ;

Wilaya du Brakna :

- Wali: Monsieur Aly Ould Mohamed Mahmoud, Administrateur Civil ;
- Wali Mouçaïd chargé des Affaires Administratives: Monsieur El Moctar Ould Ahmed Mahmoud, Attaché d'Administration Générale ;
- Hakem d'Aleg: Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Ahmed Abdellahi, Administrateur Civil ;
- Chef d'Arrondissement de Dionaba : Sid'Ahmed Ould Houeïbib, Administrateur Civil ;
- Hakem de Maghtalahjar: Monsieur Mohamed Ahid Ould Taleb Ahmed, Administrateur Auxiliaire ;
- Hakem de Bababé: Monsieur Ahmed Ould Sid'El Moctar, Attaché d'Administration Générale ;
- Hakem de M'Bagne: Monsieur Mohamed Ould Cheikh Ould Ghaoth, Administrateur Auxiliaire;

Wilaya du Trarza :

- Wali: Commissaire Divisionnaire de Police Abdellahi Ould Mohamed Mahmoud ;
- Wali Mouçaïd chargé des Affaires Administratives: Monsieur Mohamed Ould Nami Ould Ahmed Ledib, Attaché d'Administration Générale ;
- Hakem de Wad Naga : Monsieur Mohamed Abdellahi Ould Dhemine, Administrateur Civil ;
- Moughataa de Mederdra
- Chef d'Arrondissement de Tiguïnt : Lemana Ould Aly, Administrateur Auxiliaire ;

Wilaya de l'Adrar:

- Wali: Monsieur Mohamed Ould Ahmed Salem, Administrateur Civil;
- Wali Mouçaïd chargé des Affaires Administratives,

Monsieur Moctar M'Bareck Ould Ahmed Cheikh, Attaché d'Administration Générale ;

- Wali Mouçaïd, chargé des Affaires Economiques: Monsieur Salem Ould Taleb, Administrateur Auxiliaire;
- Hakem d'Atar : Monsieur Mohamed Lemine Ould Azizi, Administrateur Civil ;
- Hakem d'Aoujeft : Monsieur Bâ Ahmed Aliou, Administrateur Civil ;
- Chef d'Arrondissement de Choum : Capitaine Hamoud Ould Mohamed ;

Wilaya de Dakhlet-Nouadhibou :

- Wali: Monsieur Yahya Ould Cheikh Mohamed Vall, Administrateur Civil;
- Wali Mouçaïd chargé des Affaires Administratives, Monsieur Mohamdy Ould Sabary, Attaché d'Administration Générale ;
- Wali Mouçaïd chargé; des Affaires Economiques: Monsieur Sidi Mohamed Ould Mohamed Vall, Attaché d'Administration Générale ;
- Hakem de Nouadhibou: Monsieur Mohamed Moctar Ould Abdi, Administrateur Civil ;
- Chef d'Arrondissement d'Inal : Capitaine Mohamed Moustapha Ould El Bou ;
- Chef d'Arrondissement de T'Meimichatt : Capitaine Tourad Ould Abd Samad ;

Wilaya du Tagant :

- Wali: Monsieur Diallo Oumar Amadou, Administrateur Civil ;
- Wali Mouçaïd chargé des Affaires Administratives: Monsieur Ahmed Salem Ould Naji, Administrateur Civil ;
- Wali Mouçaïd chargé des Affaires Economiques: Monsieur H'Mada Ould Khattrra, Administrateur Civil ;
- Hakem de Tidjikia: Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Moctar, Administrateur Civil;
- Hakem de Moudjéria : Monsieur Kaou Diakité, Administrateur Civil

Wilaya du Guidimakha :

- Wali: Monsieur Ethmane Ould Salem, Administrateur Civil ;
- Wali Mouçaïd chargé des Affaires Economiques: Monsieur Hachim Ould Boubou, Attaché d'Administration Générale ;
- Hakem de Sélibabv : Monsieur El Ghotob Ould Baba ;
- Chef d'Arrondissement de Gouraye: Monsieur Mohamed Ould M'Khaitir, Administrateur Civil;

Wilaya du Tiris-Zemour

- Wali Mouçaïd chargé des Affaires Economiques: Monsieur Cheikh Ould Meddah, Attaché d'Administration Générale ;
- Hakem de Zouérate: Monsieur Sall Amadou Tidjani, Attaché d'Administration Générale;
- Hakem de F'Derick: Monsieur Abdellahi Ould Sidi Mohamed, Attaché d'Administration Générale ;

Wilaya de l'Inchiri

- Wali: Monsieur Khiyarhoum Ould Mohamed El Moustapha, Administrateur Civil;
- Wali Mouçaïd chargé, des Affaires Administratives: Monsieur: Cheikh Ould Mohamed El Hacem, Attaché d'Administration Générale ;
- Wali Mouçaïd chargé des Affaires Economiques : Monsieur Mohamed El Moustapha Ould Sidigh, Attaché d'Administration Générale ;

Wilaya de Nouakchott :

- Wali : Monsieur Moulaye Brahim Ould Moulaye Brahim, Administrateur Civil ;
- Wali Mouçaïd chargé des Affaires Administratives, Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Saleh, Administrateur Civil ;
- Wali Mouçaïd chargé: des Affaires Communales: Monsieur Saadna Ould Nava, Administrateur Civil ;
- Wali Mouçaïd chargé des Affaires Sociales: Monsieur Mohamed, Lemine Ould Tatah, Administrateur Civil ;
- Hakem d'Arafat: Monsieur Isselmou Ould Sidi, administrateur Civil ;
- Hakem d'El-Mina: Monsieur Cheikh Tijani Ould Mohamed El Moctar, Administrateur Civil ;
- Hakem de Sebkhia Monsieur Abdellahi. Ould Mohamed Mahmoud, Administrateur Civil;
- Hakem de Tevarett : Monsieur Aboubeckrine Ould Khourou, Attaché d'Administration Générale ;
- Hakem de Toujounine: Monsieur Sall Seydou, Administrateur Civil ;
- Hakem de Dar Naim : Monsieur Sid'Ahmed Ould Mah, Administrateur Civil ;

MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DU PÉTROLE

Cabinet du Ministre:

Monsieur Mohamed Lemine Ould Benahi, conseiller technique chargé du pétrole est relevé de ses fonctions.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

Directions centrales

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE LA COOPÉRATION ET DE L'INFORMATION

Directeur : Moulaye Driss Ould Guig, titulaire d'un diplôme d'études approfondies en Economie du Développement.

DEBAT CULTUREL

INDUSTRIES CULTURELLES :

Répondre aux exigences du développement

De retour d'un séminaire sous-régional sur les industries culturelles et le développement durable en Afrique, organisé par l'ISESCO en coopération avec le ministère de la Culture du Mali et la Commission Nationale pour l'UNESCO, je rapporte avec moi de petits cadeaux pour les enfants et des soucis culturels.

Ce sont, malheureusement, ces derniers que je pourrai partager avec les lecteurs : "L'Afrique est mal partie"... Nous savons tous que ce constat a été vite et bien fait.

Il ne me paraît pas nécessaire de fixer les responsabilités et de tout mettre sur le dos des dirigeants. C'est, certes, facile et en grande partie vrai, mais ce n'est plus l'essentiel...

L'essentiel est que nous tous - dirigeants et dirigés - nous acceptions d'entendre la stridente sonnette d'alarme que notre situation culturelle dans le monde a tiré pour nous faire sortir d'un désintéressement et d'une torpeur qui ne portent pas le bonheur à nos Etats.

Je dis bien "situation culturelle" car je n'ai aucune intention de parler de la politique "telle qu'elle veut dire chez nous".

Pour en revenir au séminaire dont j'ai déjà parlé, l'identité culturelle des pays subsahariens - qui nous intéressent ici - est dangereusement menacée par l'uniformisation que risque de créer le déséquilibre dans la répartition et la capacité des industries culturelles.

L'urgence est donc de sensibiliser les vrais décideurs sur la nécessité impérieuse de permettre à nos pays de se doter de moyens de produire et de faire circuler les éléments de notre patrimoine culturel et artistique. Il y a donc lieu d'inscrire au débat, la problématique de la rentabilité des investissements dans les industries culturelles.

Les spectateurs avertis vous diront tous que la réalité des industries culturelles africaines présente un visage paradoxal : d'un côté, l'Afrique offre le meilleur potentiel de ce secteur grâce à son énorme richesse culturelle, d'un autre, elle concentre le plus grand nombre d'handicaps qui lui imposent un statut pas très enviable. Ce ne sont pas - comme le penseront beaucoup - les arsenaux juridiques qui font défaut. C'est surtout une question de volonté...

Il y a à peine deux mois, les pays du sud ont approuvé la convention sur la diversité culturelle des expressions culturelles.

La bataille a été longue et diffi-

cile et les plus optimistes peuvent entrevoir l'avenir avec beaucoup d'espérance. Mais l'adoption et même la ratification par les Etats, ne doivent-elles pas découler d'une réelle prise de conscience sur l'avenir de nos industries culturelles dans un environnement marqué par la concurrence inégale et les réalités totalement différentes ? Ce n'est pas toujours le cas !

En un mot, nos identités culturelles sont de plus en plus vidées de leur contenu par ceux-là mêmes qui sont parvenus à nous convaincre (ou à convaincre une grande partie de chez nous) que leurs cultures sont meilleures que les nôtres et que pour assurer un développement durable, il nous faudra commencer par nous en départir au profit des leurs.

En fait, les cultures (toutes les cultures) se valent mais ce n'est, malheureusement, pas le cas des économies.

Les pays du Nord l'ont vite compris et à force d'investissements culturels, nous ont spoliés de tout ce qui faisait notre force identitaire et notre différence



humaine.

Et tandis que nous nous empêtrons dans nos petites querelles (de) sur la chefferie du quartier, des investisseurs américains, européens et même asiatiques vivent de la contrefaçon et de la piraterie de nos produits culturels et font prospérer l'ossature d'un marché de consommation courante.

Il serait utopique de vouloir faire stopper ces produits à l'ère de l'internet et de la mondialisation, mais il serait également sui-

cidaire de ne pas se doter de moyens de produire et de ne pas faire circuler les éléments de son patrimoine culturel et scientifique.

C'est ici la responsabilité de nos écrivains, nos musiciens, nos artistes et cinéastes. Ils doivent avoir à l'esprit qu'ils sont des dépositaires de savoir, de savoir-faire et de connaissances qui doivent alimenter les industries culturelles africaines pour répondre aux exigences du développement. Tout cela a besoin d'importants

financements, d'un marché dynamique et d'un environnement juridique adéquat.

Ces trois conditions ne peuvent se réunir sans la réelle volonté politique de nos Etats.

Il y a aussi le rôle des hommes d'affaires qui ne doivent pas perdre de vue qu'ils peuvent gagner des sommes faramineuses en investissant dans les industries culturelles.

L'exemple des firmes américaines de l'audiovisuel et du logiciel est là pour le confirmer.

Il faut reconnaître que les pays africains ne sont pas au même degré "d'infection culturelle". Il y en a certains qui sont loin derrière les autres. Il y en a certains qui ont déjà entamé le combat pour la restauration de leur personnalité culturelle, mais en revanche, d'autres sont encore réfractaires à toute forme de sensibilisation et s'engouffrent chaque jour davantage dans le vide, tout fiers qu'ils sont d'être en phase avec "la mode"... Je pouvais clarifier davantage mais ça sera pour la prochaine fois.

Demba

SERVICES ET PRODUITS CULTURELS :

Un enjeu pour l'avenir de la culture

L'importance des industries culturelles n'a cessé de croître: édition, musique, audiovisuel, électronique, jeux vidéo, Internet... C'est la révolution tous azimuts de cette industrie qui attire désormais des investissements colossaux des firmes internationales, dans la diversification de leurs gammes de produits. Cela tient aussi de l'évolution des goûts des consommateurs.

Néanmoins, leur dimension internationale fait d'elles un enjeu déterminant pour l'avenir en termes de liberté d'expression, de diversité culturelle et de développement économique. Si la mondialisation des échanges et des nouvelles technologies suscite de nouvelles perspectives positives, elle engendre aussi de nouvelles asymétries.

La carte mondiale des industries culturelles montre un fossé réel entre le Nord et le Sud. C'est pourquoi l'action consiste à renforcer les capacités locales et l'accès aux marchés mondiaux des pays grâce à de nouveaux partenariats, à l'expertise, à la formation, à la lutte contre la piraterie et au renforcement de la solidarité internationale sous toutes ses formes.

Qu'appelle-t-on "industries culturelles" ? Toutes les définitions, selon l'UNESCO, s'accordent à considérer qu'il s'agit de secteurs qui conjuguent la création, la production et la commercialisation de biens et de services dont la particularité réside dans l'intangibilité de leurs contenus à caractère culturel, généralement protégés par le droit d'auteur.

Selon toujours l'organisation onusienne chargée de la question, les industries culturelles incluent l'édition imprimée et le multimédia, la production cinématographique, audiovisuelle et phonographique, ainsi que l'artisanat et le design.

Certains pays étendent le concept à l'architecture, aux arts plastiques, aux arts du spectacle, aux sports, à la fabrication d'instruments de musique, à la publicité et au tourisme culturel. On parle alors plutôt d'"industries créatives" (creative industries). Dans les milieux économiques, on les qualifie d'"industries en expansion" (sunrise industries), et dans les milieux technologiques, d'"industries de contenu" (content industries).

Les industries culturelles ajoutent aux œuvres de l'esprit une plus value de caractère économique qui génère en même temps des valeurs nouvelles, pour les individus et pour les sociétés. La dualité culturelle et économique de ces industries constitue leur signe distinctif principal. Tout en contribuant à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle, ainsi qu'à la démocratisation de l'accès à la culture, elles sont des gisements importants pour l'emploi et pour la création de richesses. En effet, elles favorisent la créativité, qui est leur "matière première" fondamentale, mais elles permettent également d'innover en termes de production et de distribution. Dans nombre de pays, au cours de la décennie 90, leur croissance a été exponentielle en termes de création d'emploi et de contribution au PIB. Le défi de la mondialisation offre des occasions nouvelles et importantes pour leur développement.

Qu'entend-on par "biens" et par "services" culturels ? A l'UNESCO, on estime que les biens culturels sont des biens de consommation qui véhiculent des idées, des valeurs symboliques et des modes de vie, qui informent ou distraient, contribuant à forger et à diffuser l'identité collective tout comme à influencer les pratiques culturelles. Protégés par le droit d'auteur, ils résultent de la créativité individuelle ou collective qui se transmet sur des supports susceptibles d'être reproduits et multipliés par des procédés industriels et distribués ou diffusés massivement. Livres, revues, enregistrements sonores, films, vidéos, séries audiovisuelles, produits multimédia, logiciels, produits de l'artisanat et design constituent l'offre culturelle, riche et diversifiée, mise à la dis-

tion du public ;

Par ailleurs, l'on s'accorde à dire que les services culturels sont des activités qui, sans prendre la forme de biens matériels, répondent à une idée ou à une nécessité d'ordre culturel et se traduisent par des mesures d'appui à des pratiques culturelles que les Etats, les institutions publiques, les fondations, les entreprises privées ou mixtes, mettent à la disposition de la communauté et qui incluent, entre autres, la promotion des spectacles ainsi que la conservation et l'information culturelles (bibliothèques, archives, musées, etc.). Ces services peuvent être gratuits ou payants.

Barry



Groupe musical, didal jaalal